

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du lundi 15 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 09/12/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

**Absents donnant pouvoir** : Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

**Absents excusés** : 0

**Absents** : Corinne BRAUD, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### D15122025\_02 : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Vu l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter les agents contractuels suivants pour faire face aux besoins liés à un accroissement (temporaire ou saisonnier) d'activité, à savoir :

**Pour le service technique** : du 01/01/2026 au 30/06/2026 (soit 6 mois) :

- Travaux d'espaces verts (*prolongation de contrat*)

**Pour le service administratif**:

- du 01/01/2026 au 31/03/2026 (soit 3 mois) : Missions de comptabilité, et renfort pour la préparation budgétaire et prospectives financières (*prolongation de contrat avec intégration du renfort pour la préparation budgétaire et prospectives financières*)
- du 01/01/2026 au 30/04/2026 (soit 4 mois) : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers (*prolongation de contrat initialement avec missions temporaires*)

Vu les besoins de la collectivité,

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de créer les trois emplois saisonniers et temporaires suivants :

### Au service technique :

#### 1<sup>er</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 30/06/2026 (soit 6 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Travaux en Espaces verts

### Au service administratif :

#### 2<sup>ème</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Saisonnier d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 31/03/2026 (soit 3 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (28h00)
- Nature des fonctions : Comptabilité, avec missions complémentaires de renfort pour la préparation budgétaire et prospectives financières

#### 3<sup>ème</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 30/04/2026 (soit 4 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers

Le Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités d'avoir recours à des emplois contractuels, il est ainsi possible de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Les agents ainsi recrutés ne peuvent travailler que 6 mois maximum sur 12 au sein de la collectivité. De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE CREER les 3 emplois (2 emplois temporaires et 1 emploi saisonnier) ci-dessous :

### Au service technique :

#### 1<sup>er</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 30/06/2026 (soit 6 mois)

- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Travaux en Espaces verts

### Au service administratif :

#### 2<sup>ème</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Saisonnier d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 31/03/2026 (soit 3 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (28h00)
- Nature des fonctions : Comptabilité, avec missions complémentaires de renfort pour la préparation budgétaire et prospectives financières.

#### 3<sup>ème</sup> contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à durée déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1<sup>o</sup> du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/01/2026 au 30/04/2026 (soit 4 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers
- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, mettra en œuvre les modalités de recrutement correspondantes au fur et à mesure des besoins rencontrés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants et tous documents relatifs à l'exécution de la présente,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget 2026, chapitre 012.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST



Le Maire,

Michel VALLA




Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 18/12/2025  
Au registre